Publié par : magali.nunez
Date de dépôt : 16/11/2026
Date de retrait : Non défini

VILLE DE PORT DE BOUC
www.portdebouc.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNI

Publié le 16/11/2026

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2026

N° : 2026-118

OBJET : Attribution et versement du bonus territoire CTG au titre de l'année 2025

L'an Deux Mille Vingt Six, le Dix Novembre à 18 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PORT DE BOUC étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mesdames : BERTET Magali; CADI Réhila; CASANDRI Laurence; CERBONI Rosalba; CICEK Dehlia; GUIRAMAND Aurélie; MULLER Martine; NUNEZ Marie-France; SALLE Lusia; VAXES Cathy; MARTINEZ Véronique

Messieurs : BELSOLA Laurent; BOLANO Frederic; CHAPELLE Patrice; GUIOT David; JOVENET Eric; LADJAL Mohamed; LOZANO Samuel; M'HAMDI Akrem; PERFETTI Mathieu; REHABI Houssine; ROMANO Anthony

ETAIENT EXCUSES AVEC PROCURATION :
Mesdames : EL GHAZZAR Naïma; SOTTA Floriane

Messieurs : CANERI Gilbert; FERNANDEZ Louis; TORRES Christian; MICHELINI Dominique

ETAIENT EXCUSES :
Mesdames : LOUDIYI Fatima ; MORENO Aurore ; CHECK MOHAMED CAMAL Shazia

ETAIENT ABSENTS :
Madame : MANSOURI Sabrine

Monsieur : SPANU Pascal

Le quorum étant atteint, conformément à l'Article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, à savoir Mr PERFETTI Mathieu a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mme CADI Réhila

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), au titre de l'année 2025, une enveloppe globale de 10 250,66 € a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône pour l'offre existante et le développement de nouvelles offres de séjours pour les structures. Cette enveloppe correspond à un total de 1 257 journées-enfants déclarées, dont 595 journées-enfants subventionnées, soit 40% des journées-enfants totales.

Le financement accordé se répartit comme suit :

- Offre existante : 154 journées-enfants subventionnées au tarif de 9,29 € par journé 1 430,66 € (inscrite dans la convention des bonus territoires CTG).
- Offre nouvelle : 441 journées-enfants subventionnées, au tarif de 20 € par journée-enfant, soit 8 820€.

Publié le 16/11/2026

Dans le cadre du développement de l'offre nouvelle, une participation communale de 5 € par journée-enfant est prévue, représentant une enveloppe prévisionnelle de 2 205 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des financements entre les structures bénéficiaires ainsi que le principe de la participation communale à l'offre nouvelle, selon les modalités présentées ci-après :

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES FINANCEMENTS

Structures bénéficiaires	Subvention Bonus territoires CAF	Participation communale	Total à verser
AJES (Association pour la Jeunesse, l'Education et le Sport)	2 180,36 €	350, 00 €	**2 530,36 €**
Centre social Lucia Tichadou	4 990,30 €	1 085,00 €	**6 075,30 €**
Centre social Nelson Mandela	280,00 €	70,00 €	**350 €**
Centre social Fabien Menot	392,00 €	98 €	**490 €**
Point Accueil Jeune (Commune)	2 408, 00 €	602,00 €	**3 010, 00 €**
TOTAL	10 250,66 €	2205 €	**12 455,66 €**

Le Conseil municipal de la Ville de Port-de-Bouc,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, la Ville de Martigues et la Ville de Port-de-Bouc conclue pour une durée initiale de cinq ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, ainsi que ses éventuels avenants ou actes de prolongation ;

Considérant le financement accordé par la CAF au titre du Bonus territoires CTG – séjours 2025 ;

Considérant la nécessité de soutenir les structures locales dans le développement de leurs offres de séjours à destination des enfants ;

Considérant la répartition des financements entre les structures bénéficiaires et la participation communale prévue pour le développement de l'offre nouvelle ;

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement du bonus territoires CTG – séjours 2025 aux structures selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la validation montants,

Publié le 16/11/2026

APPROUVE le principe de la participation financière de la commune au développement de l'offre nouvelle de séjours, dans la limite des montants prévus pour chaque structure, sous réserve de la confirmation de l'enveloppe communale,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux versements après vérification des pièces justificatives.

Vote : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 10 Novembre 2026

Le Secrétaire de Séance
PERFETTI Mathieu
(Signé)

Le Maire de Port de Bouc
Laurent BELSOLA
(Signé)

Port de Bouc - Bouches-du-Rhône

JE SOUSSIGNE, LAURENT BELSOLA, MAIRE DE PORT DE BOUC, CERTIFIE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION ET LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE D'ISTRES, ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 12.11.26
DATE DE PUBLICATION, LE 16.11.2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean-François LECA, 13235 MARSEILLE CEDEX 02, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours de contentieux peut être adressé à l'auteur de l'acte.